

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr GILLIG Thomas – Mme HASE Brigitte –
Mme MORIER Caroline – Mr ENDERLIN Lionel – Mr HERTZOG Frédéric - Mme BRUCKER Catherine
- Mr MAETZ Dominique — Mr Nicolas RITLENG.

Membres absents excusés : Mme DELAMARE Céline donne procuration à Mr ENDERLIN Lionel
Mr DEBEIRE François donne procuration à Mr SCHISSELE Stéphan

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.
3. Acquisition d'une réserve foncière à l'arrière de la salle polyvalente - Convention EPFL.
4. Travaux d'entretien du bâtiment église.
5. Travaux d'entretien du bâtiment ancienne école
6. Travaux d'entretien du bâtiment salle polyvalente.
7. Convention d'occupation terrain communal attenant au cimetière.
8. Décision modificative n°1.
9. Décision modificative n°2.
10. Révision du loyer de l'appartement communal.
11. Divers.

1) **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal désigne par 11 voix Pour dont 2 procurations,
Madame MOSBACH Lauriane, secrétaire de la présente séance.**

2) Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Aucune observation n'étant formulée,
**le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 2 procurations ,
d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.**

3) Acquisition d'une réserve foncière à l'arrière de la salle polyvalente - Convention EPFL.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de DONNENHEIM à l'EPF d'ALSACE le 5 juillet 2020,

VU le courriel de la Division du Domaine rejetant la demande d'évaluation du 22 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM par délibération en date du 14/09/2020, décide par 11 voix Pour dont 2 procurations :

- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à DONNENHEIM (BAS-RHIN) (67170), rue de l'Eglise, figurant au cadastre section 1, numéros 0082/0017, 0095/0018, 0096/0018, consistant en un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 485m² à détacher d'un plus grand corps, permettant, par une maîtrise foncière publique, d'y réaliser un projet d'extension de la salle des fêtes de DONNENHEIM ainsi qu'un agrandissement du verger communal ;
- D'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur Stéphane SCHISSELE, Maire de DONNENHEIM, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.
- D'approuver les dispositions du projet de Convention de Mise à disposition de bien pour usage ou occupation par la collectivité annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur Stéphane SCHISSELE, Maire de DONNENHEIM, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.
- D'approuver les dispositions du projet de Convention de Mise à disposition de bien pour travaux de réhabilitation ou de démolition annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur Stéphane SCHISSELE, Maire de DONNENHEIM, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

4) Travaux d'entretien du bâtiment église.

Monsieur le Maire informe que lors d'une réunion au conseil départemental le 15/07/2020, cette instance a fortement recommandé aux communes de déposer des dossiers de demande de subventions. Le département nomme cette aide le "fond de solidarité communale". Cela permet à la commune de toucher 29% d'aides sur le montant des travaux à réaliser. Cela s'applique en particulier aux travaux de rénovation des bâtiments communaux.

Pour être pris en compte les dossiers doivent être déposés avant le 30/09/2020.

Chaque commune peut déposer 2 projets.

Le maximum d'aides par commune est figé à 100 000 €.

Délais travaux : 1^{ère} facture travaux avant le 30/06/2022 à l'exception d'un des 2 projets qui devra démarrer en phase chantier dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide départementale.

Concernant les travaux d'entretien du bâtiment église, il s'agit en particulier du ravalement des façades ainsi que la remise en peinture :

Montant estimatif :

Devis 2020/042 Peinture SCHNEIDER et FILS : 10 579,65 € H.T.

Devis 00001213 ACCES PRO Echafaudage : 3 996 € H.T.

Devis 5313 SBK : Rénovation toitures sacristie et auvent entrée : 6 200 € H.T. (déduction 900 € échafaudage car doublon Accès PRO)

TOTAL : 20 775,65 € HT

Subvention potentielle CD : 6024,93 € H.T.

**Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM décide
par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- d'émettre un avis favorable à l'élaboration de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subventions.

5) Travaux d'entretien du bâtiment ancienne école.

Concernant les travaux du bâtiment ancienne école, il s'agit en particulier du ravalement des façades et de la remise en peinture ainsi que du remplacement de la couverture :

Montant estimatif :

Devis 2020/041 Peinture SCHNEIDER et FILS : 20 558,74€ HT

Devis 5300 SBK rénovation toiture : 36 818,20 € H.T.

TOTAL : 57 376,94 € H.T.

Subvention potentielle CD : 16 639,31 € H.T.

**Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM décide
par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- d'émettre un avis favorable à l'élaboration de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subventions.

6) Travaux d'entretien du bâtiment salle polyvalente.

Concernant les travaux d'entretien du bâtiment salle polyvalente, il s'agit en particulier du ravalement des façades et de la remise en peinture.

Montant estimatif :

Devis 2020/043 Peinture SCHNEIDER et FILS : 15 761,77 € HT

Devis 00001213 ACCES PRO Echafaudage : 3 380 € H.T.

TOTAL : 19 141,77 € H.T.

Subvention potentielle CD : 5 551,11 € H.T.

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- d'émettre un avis favorable à l'élaboration de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subventions.

7) Convention d'occupation terrain communal attenant au cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'emplacement réservé A2 appartenant à Madame PEYRE épouse MATHES et rappelle que ce terrain sera mis à disposition de Madame Lorette RICHARTH, acquéreur du surplus et de la maison, préalablement à son utilisation pour l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire demande validation des conditions suivantes qui seront actées dans la convention :

- Une convention précaire d'une durée d'un an renouvelable 4 fois par tacite reconduction,
- Avec un préavis de six mois,
- Occupation à titre gratuit avec obligation d'entretien,
- Avec obligation de laisser un accès à la commune pour réaliser tous les travaux et diagnostics nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- Décide d'approuver la convention de mise à disposition de cette emprise de terrain entre la commune et Madame Lorette RICHARTH et d'autoriser sa signature.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

8) Décision modificative n°1.

Dans le cadre d'un contrôle comptable, nous avons été informés d'une erreur de chiffres dans le Budget Primitif 2020 ainsi que d'un manque de crédits en investissement.

Monsieur le Maire propose les transferts comptables suivants :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | | |
| 001 | 9 638,70 € | 9 638,70 € |
| 2131 | 50 000,00 € | |
| 021 | | 50 000,00€ |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
autorise le Maire par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- De valider ces transferts de crédits nécessaires à la régularisation.

9) Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un double emploi sur le titre 99 de 2018 et le titre 111 de 2018. Pour régulariser cette situation, il faut émettre un mandat de 42,97 € au compte 673 sauf que ce compte n'a pas été approvisionné dans le BP 20.

Pour abonder ce compte, Monsieur le Maire propose les transferts comptables suivants :

Dépenses de fonctionnement :

compte 60636 : - 42,97 €
compte 673 : + 42,97 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
autorise le Maire par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- De valider ces transferts de crédits nécessaires à la régularisation.

10) Révision du loyer de l'appartement communal.

Monsieur le Maire informe que le loyer actuel du logement situé au-dessus de l'ancienne école est de 646,26€. Au deuxième trimestre 2020, l'indice de référence des loyers augmente de 0,66 % sur un an. Comme chaque année, le Conseil Municipal peut augmenter celui-ci en se basant sur l'indice INSEE du 2^{ème} trimestre selon le mode de calcul suivant :

$$\frac{646,26 \text{ € (ancien loyer)} \times 130,57 \text{ (Indice INSEE 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2020)}}{129,72 \text{ (indice INSEE du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2019)}} = 650,49 \text{ € (nouveau loyer)}$$

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 2 procurations,
décide de fixer le loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne école en se basant sur l'indice de référence des loyers INSEE du deuxième trimestre 2020 et de fixer le montant du loyer à 650,49 € à compter du 1^{er} octobre 2020.**

11) Divers :

1. Monsieur le Maire informe que le logement communal sera peut-être vacant d'ici peu. Nous attendons un courrier en bon et dû forme de la locataire précisant sa date de sortie.
2. Nous avons autorisé l'ASL de reprendre les activités YOGA / ZUMBA et renfort musculaire moyennant l'acceptation d'une convention réciproque entre la commune et l'ASL. Cette convention reprend les précautions à prendre / virus COVID-19. Pour la location de la salle aux particuliers, Madame Brigitte HASE a élaboré de nouveaux documents (contrat, règlement...) qui seront présentés prochainement au conseil municipal. Le coût du nettoyage de la salle sera également à prendre en compte.
3. La société TS distribution a réparé la clôture entre le verger communal et Gardebien pour un montant de 869,15 € H.T.
4. Les ouvriers communaux des 4 villages ont participé à une séquence de travail avant la rentrée scolaire afin de remettre en état les abords de l'école.
5. M. le Maire communique qu'il aura une réunion avec les 3 maires des communes avoisinantes pour discuter notamment de la mutualisation des moyens.
6. PETR : Pole d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace du NORD :
M. le Maire relate les points les plus importants discutés lors de la réunion PETR du 12/09/2020. A l'avenir les zones à urbaniser en extension seront limitées et contingentées. Pour Donnenheim cela signifie que les zones d'extension prioritaires seront celles classées AU1 au niveau du PLU ainsi que les "dents creuses".
Par ailleurs il y a une volonté forte pour les instances de la CAH de passer au PLUI avant la fin de notre mandat.

7. M. Le Maire remercie les adjoints ainsi que les conseillers présents le 12/09. Une action de rangement et de tri de la vaisselle a ainsi pu être réalisée. Madame Brigitte HASE explique que les armoires sont maintenant rangées et que la vaisselle sera donnée selon le nombre de personnes. Une liste de la vaisselle manquante a été établie. Les nouveaux tarifs de location seront prochainement soumis au vote.
8. Plusieurs membres du CM ont manifesté leur intérêt pour participer aux commissions proposées par la CAH :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Communication : | B. HASE |
| Grand et Petit cycle de l'eau | T. GILLIG |
| Habitat | F. HERTZOG / T. GILLIG |
| Petite enfance (RAM) | C. BRUCKER |
| Voirie | F. HERTZOG / S. SCHISSELE |
9. RAPPEL : Réunion de tous les conseillers municipaux de la CAH le jeudi 5 novembre 2020 pour une présentation des travaux et des réflexions de la CAH. Je souhaite que tous les conseillers y participent.
10. Monsieur Thomas GILLIG tient à féliciter Monsieur Frédéric HERTZOG qui a été nommé Président du SIVU Bilwisheim – Donnenheim pour une durée de 3 ans. Monsieur Frédéric HERTZOG informe que certains travaux seront à entreprendre rapidement et souhaite que le SIVU soit également porteur de projets et manifestations pour les deux communes. Le point le plus complexe sera de trouver une solution aux nuisances et dégradations au city stade.
11. Monsieur Thomas GILLIG rappelle qu'un tour du village sera organisé rapidement pour recensement les travaux à effectuer à court et long terme.
12. Monsieur Nicolas RITLENG demande quand la prochaine lettre d'info sera diffusée. Monsieur le Maire confirme qu'elle sortira sous peu mais qu'il faudrait éventuellement revoir le format.

Sur ce, la séance est close à 21h50.

| NOMS DES ELUS | SIGNATURES |
|----------------------------|--|
| Monsieur Stéphan SCHISSELE |  |
| Monsieur Thomas GILLIG |  |
| Madame Brigitte HASE |  |
| Madame Caroline MORIER |  |
| Monsieur Lionel ENDERLIN |  |
| Monsieur Frédéric HERTZOG |  |
| Monsieur François DEBEIRE |  |
| Madame Catherine BRUCKER |  |
| Monsieur Dominique MAETZ |  |
| Madame Céline DELAMARE |  |
| Monsieur Nicolas RITLENG |  |